





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-594**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194448-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AVENANT N°4 DE PROLONGATION - MARCHE A6-049 - MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET NETTOYAGE DES MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION - Décision du Conseil

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENANT N°4 DE PROLONGATION - MARCHE A6-049 - MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET NETTOYAGE DES MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION - DÉCISION DU CONSEIL- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le marché relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information, conclu avec la société Decaux a été notifié le 3 août 2006, pour une période initiale de treize ans à compter de sa notification. Il a dû être prolongé par trois avenants successifs, en raison du transfert de la compétence voirie à la Métropole, de la révision du règlement local de publicité puis du calendrier des élections municipales (délibérations 2019-333 du 18 juillet 2019, puis 2019-570 du 16 décembre 2019 et 2020-206 du 12 octobre 2020), le dernier portant l'échéance du marché au 3 mai 2021.

Malgré ces prolongations du contrat, le lancement de la nouvelle procédure n'a pu intervenir avant le 3 mars 2021 en raison d'une part, de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 et des mesures ayant été prises pour limiter sa propagation, et d'autre part, de la volonté de la Ville de changer le mode de taxation de l'occupation du domaine public par l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public au lieu de la taxe locale sur la publicité extérieure (délibération n°2020-378 du 16 décembre 2020). En outre, la Ville souhaite disposer de mobilier urbain neuf. Dès lors, une période sans affichage apparaît inévitable compte tenu des délais inhérents à la procédure mais également du temps nécessaire à la fabrication et à l'installation de ces nouveaux mobiliers.

Ainsi, afin d'assurer une continuité de l'information sur le domaine public le temps nécessaire à la procédure de renouvellement du marché et à l'installation des nouveaux

mobiliers, il convient de prolonger à nouveau de cinq mois le marché en cours soit jusqu'au 3 octobre 2021.

Le montant cumulé des avenants n° 1, 2 et 3, soit 155 682.80 € HT (186 819.45 € TTC), auquel s'ajoute le montant du présent avenant n° 4, d'un montant de 37 067.33 € HT, soit 44 480.80 € TTC, représente un montant total en plus-value de 192 750.13 € HT (231 300.16 € TTC), soit une incidence financière de 6.92 % par rapport au montant initial du marché sur les treize dernières années. En application de l'article L1414-4 du CGCT, la Commission d'appel d'offres a au cours de sa réunion du 2 avril dernier donné un avis favorable à sa passation.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant N° 4 portant prolongation du marché A6-049 pour une durée de cinq mois à compter du 4 mai 2021 et jusqu'au 3 octobre 2021, générant une incidence financière cumulée de 192 750.13 € HT (231 300.16 € TTC) par rapport au marché initial, soit 6.92 %.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant N° 4 au marché A6-049, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2021-594 - AVENANT N°4 DE PROLONGATION - MARCHE A6-049 - MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET NETTOYAGE DES MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION - DÉCISION DU CONSEIL-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

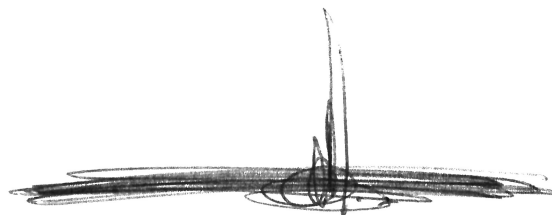
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»